



2 Décider de l'entrée du jeune dans la démarche



3 Signer un engagement réciproque avec le jeune

4 Construire ensemble un parcours avec des mises en situation professionnelle



5 Permettre l'autonomie



## Qui ?

Les jeunes :

- Agés de 18 à 25 ans
- Ni en emploi, ni en éducation, ni en formation
- En situation de vulnérabilité et sous condition de ressources

## Quoi ?

Les jeunes bénéficieront d'une :

- Garantie d'une première expérience professionnelle / multiplication de périodes de travail ou de formation
- Accompagnement intensif et dynamique d'accès à l'emploi
- Allocation de 452 € par mois (base réglementée 2015) pendant 12 mois, appui à l'accompagnement (ne se substitue pas aux prestations sociales existantes)

## Comment ?

- Situation soumise à validation de la commission départementale compétente
- Parcours d'accompagnement en continu dans le cadre d'un contrat d'engagement
- Durée d'un an dont le rythme et la forme s'adapteront à la personne

## Où se renseigner ?

- **Les Missions Locales :**

### **Mission locale Nord Ardennes**

69 rue Victor Hugo  
08500 REVIN  
03 24 40 31 34  
Courriel : [mlrevin@laposte.net](mailto:mlrevin@laposte.net)

### **Mission locale du bassin d'emploi de Charleville-Mézières**

8 route de Prix  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
03 24 59 44 44  
Courriel : [milo.charleville@laposte.net](mailto:milo.charleville@laposte.net)

### **Mission locale de l'arrondissement de Sedan**

Place Saint Vincent de Paul  
08200 SEDAN  
03 24 29 21 12  
Courriel : [contact@milo-sedan.fr](mailto:contact@milo-sedan.fr)

### **Mission locale Sud Ardennes**

16 rue Louise Weiss  
08300 RETHEL  
Tél : 03 24 38 29 17  
Courriel : [contact@mlsudardennes.fr](mailto:contact@mlsudardennes.fr)

